

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjpp.siege@wanadoo.fr

Comité Directeur

et

Conseil National

Réunions des 14, 15 et 16 octobre 2005

FFPJP

(Compte rendu des réunions qui se sont tenues les vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 octobre au siège de la Fédération à Marseille)

I) ALLOCUTION DU PRESIDENT

LE PRESIDENT excuse l'absence de **Mlle THEDEVUIDE** retenue par des obligations professionnelles. Il signale également le décès de **Mme DUMONT** (*Trésorière de la Ligue Midi-Pyrénées et du CD 31*) et **M. DEBENS** (*ancien Président du CD 22*).

Les problèmes multiples qui apparaissent dans le Comité de l'Allier inquiétant la FFPJP, notamment au regard des championnats de France programmés dans ce département en 2005, une démarche de suivi sera entreprise à cet égard.

En matière disciplinaire une procédure sera délocalisée conformément aux nouveaux textes : à la suite de menaces proférées contre un Président de commission de discipline de l'Hérault, une affaire concernant ce département sera jugée dans la Haute-Garonne.

Il est rappelé au président du Comité de la Nièvre, qu'il est impossible de faire appel d'une décision disciplinaire rendu en appel. La FFPJP a par ailleurs été saisie d'une demande de comparution à son encontre.

Conformément à nos textes, une enquête sera confiée à une personne désignée par le Comité Directeur pour savoir s'il convient de poursuivre.

L'appel d'une décision disciplinaire rendu à Tahiti a bien été enregistré. Néanmoins, nous sommes toujours dans l'attente des pièces du dossier. Il est donc demandé au Comité de les expédier au plus vite.

Désormais, il y aura deux sessions d'attribution de récompenses fédérales, comme pour les médailles nationales : au 14 juillet et au 1^{er} janvier. Il est rappelé qu'elles concernent, sur décision de la Fédération, les présidents de Ligue et de Comité qui, habituellement ne les demandent pas pour eux-mêmes. Encore faut-il qu'ils communiquent à M. Juan, l'état de leurs récompenses aussi bien fédérales que nationales (Jeunesse et Sports). L'octroi du But d'Or qui ne peut venir que de la Fédération – il ne se demande pas – est subordonné à la détention depuis au moins dix ans de la Médaille d'or et de l'exercice d'au moins trois mandats dans la fonction présidentielle ou de membre du Comité Directeur de la FFPJP.

Le Mérite National FFPJP répond aux mêmes conditions pour d'autres dirigeants.

Le Président n'ayant pratiquement procédé à aucune attribution depuis sa prise de fonction, un effort sera consenti cette année et l'an prochain pour combler un peu le retard. Ont été ou seront honorés:

Au 14 juillet 2005 :

But d'Or : Jean BATTINI, Josiane GALLAND, Antoine JUAN, Alain NICOLIER, Michel SIGNAIRE, Jean-Pierre BISCHOFF (Vosges)

Médaille d'Or : Claude CARBONNIER, Yvon DELCHET, Michel DESBOIS

Au 1^{er} Janvier 2006 :

But d'Or : Marguerite BRIANCON, Alain CANTARUTTI, Jean CAMPO, Jean CHARPENTIER, André PLACON, Roger PILLEREL (Meuse)

Médaille d'Or : Alain GARCES, Jean-Yves LOULON, Pascal DARFEUILLE (Creuse)

II) EXECUTION DU BUDGET 2005A) DEPENSES :

M. SIGNAIRE, *Trésorier Général*, donne les indications suivantes sur les dépenses 2005 engagées au 30 septembre :

	<u>Réalisé</u>	<u>Budget</u>
➤ Charges de propriété :		
- Charges locatives	3 837 €	9 000 €
- Impôt et taxes	6 444 €	5 800 €
- Eau et EDF	2 407 €	8 600 €
- Entretien et rép.	4 943 €	5 000 €
- Assurance Siège	1 840 €	1 800 €
➤ Salaires et Charges :		
- Salaires	70 236 €	85 000 €
- Charges salariales	42 265 €	55 000 €
Il restera octobre et novembre à comptabiliser		
➤ Secrétariat :		
- Frais postaux	9 858 €	12 000 €
- Imprimerie	2 045 €	8 000 €
- Téléphone	6 671 €	13 000 €
- Fournitures	926 €	4 000 €
- Comptable	1 542 €	8 000 €
➤ Fonctionnement :		
- Réunions CD et CN	44 068 €	64 000 € (restera réunion d'octobre)
- Congrès	26 947 €	23 000 €
- Habillement CD	7 500 €	8 000 €
➤ Assurances	150 000 €	300 000 €
	(2 ^{ème} semestre pas comptabilisé)	
➤ Championnats :		
- Subv. Organismes	132 060 €	150 000 €
- Déplacements officiels	58 644 €	50 000 €
- Récompenses	16 110 €	15 000 €
- Indemnités CD et Ligue	-	300 000 €
	Comptabilisées avec fiches financières	
➤ Congrès National :		
- Subvention	23 000 €	23 000 €
➤ Coupes France et d'Europe	53 438 €	70 000 €
➤ Manifestations / Promo :		
- Masters 2005	64 310 €	
- Masters Jeunes	8 970 €	
➤ Cotisations :		
- CNOSF + Divers	7 410 €	10 000 €
- DOM/TOM	15 000 €	10 000 €
- FIPJP	4 362 €	6 000 €
➤ Missions/ réceptions :	20 688 €	20 000 €

FFPJP

➤ Commissions Administratives:

- Discipline	1 060 €	2 500 €
- Arbitrage	7 427 €	8 000 €
- Finances	445 €	1 500 €
- Informatique	1 289 €	4 000 €
- Formation (Nate Sport)	5 316 €	10 000 €

➤ Informatique :

- Hébergement	36 466 €	40 000 €
- Développement	30 887 €	45 000 €

➤ Médias/Presse :

- Communication	5 000 €	20 000 €
-----------------	---------	----------

➤ International :

- Déplacements et séjours	-	15 000 €
- Actions Inter./promo	12 104 €	20 000 €

➤ DTN :

- Equipes de France	51 326 €	103 000 €
- Sélections	92 814 €	90 000 €

➤ Commissions Techniques :

- Jeunes	7 500 €	7 000 €
- Fémin. & journ. Fem.	10 000 €	20 000 € (journée pas encore compta)
- Educateurs	8 474 €	35 000 €
- Médicale	3 964 €	10 000 €
- Compétition/catég	5 479 €	4 000 €

Le total des dépenses 1 071 388 €

B) RECETTES :

- Acomptes licences	353 367 €	
- Ventes log Clubs	1 812 €	
- Subvention Ministère	72 000 €	(subv. Accordée 183 500 €)
- Rembt Cht du Monde	3 615 €	
- Produits Financiers	7 869 €	

Total 438 663 €

Le partenariat Quarterback a été versé mais non comptabilisé au 30/09 ; nous sommes toujours dans l'attente de celui de Marsh, une relance a été effectuée la semaine dernière.

Une dizaine de Comités n'ont pas versé d'acompte sur les licences. L'expédition des papillons sera ainsi retardée.

Par ailleurs, il est confirmé la suppression des indemnités aux championnats de France à certains Comités et Ligue.

C) SITUATION DE TRESORERIE :

➤ Décomposition des avoirs au 30/09 :

- Société Générale	29 329 €
- Crédit Mutuel	966 €
- CCP	315 €
- Banque Populaire	447 151 €
- Caisse	1 100 €

Total 528 086 €

III) CHAMPIONNATS DE FRANCE :

A) ANNEE 2005 :

1) Triplettes Jeu Provençal à Bellegarde (30):

Aucun problème majeur n'est à souligner. L'organisation était de qualité malgré un problème de numéro dans le tirage au sort : on doit donner des numéros de 1 à X et non deux fois les mêmes numéros pour les oppositions après les poules.

Des efforts significatifs ont été faits en matière d'arbitrage, ce qui a surpris nombre de joueurs « traditionnels » et de spectateurs auxquels il convient de rappeler de respecter les règlements.

2) Triplettes Seniors à Marseille (13) :

Il a été souligné la qualité de l'organisation, de l'hôtellerie, de la restauration et des jeux.

Il est néanmoins à déplorer le prix de vente de l'eau à la buvette ; la Ligue de Lorraine n'avait pas qualifié la deuxième équipe qui lui revenait et celle du Comité de la Haute Marne était forfait.

3) Doublettes et Tête à Tête à Caen (14) :

Bon déroulement de la compétition et excellente organisation avec un public très nombreux.

4) Jeunes à Nevers (58) :

Très beau championnat avec une organisation remarquable assurée par des bénévoles très conviviaux et très serviables. Par contre l'antenne médicale prévue sur place était insuffisante. Il n'y avait pas une véritable présence de professionnels, seulement des pompiers spécialisés dans la lutte incendie. Un contrôle anti-dopage a été effectué.

Certains éducateurs se sont montrés un peu agressifs et des mesures devront être prises à cet égard. En revanche les Coupes de l'Avenir se sont très bien déroulées.

5) Doublettes Jeu Provençal au Grau du Roi (30) :

Cette compétition a eu lieu sur plusieurs sites et les finales dans les arènes. Bonne organisation et restauration. L'arbitrage a été moins performant qu'à Bellegarde.

6) Entreprises à Soustons (40) :

Accueil festif et organisation irréprochable. La démonstration de la nouvelle formule de Championnat Interentreprises par équipes a tenu toutes ses promesses. Quatre équipes étaient présente : Jura, Paris, Allier et Cantal. Il faudra veiller à ce que les professions apparaissent désormais sur les programmes.

7) Triplettes Féminines à Croix (59):

Ce championnat a été en tous points réussi avec notamment un accueil de très bonne qualité. Un contrôle anti-dopage a malheureusement retardé la compétition parce qu'il a été opéré entre les huitièmes et les quarts de finale. Le tarif des repas (21€) a paru cher à certains comités.

8) Triplettes Vétérans à Thônes (74) :

Très bonne organisation et compétition de qualité malgré le froid et la pluie. Un problème de validité du certificat médical de non contre indication a été relevé.

B) REMARQUES ET CONCLUSIONS GENERALES :

Contrôles antidopage : Un courrier sera adressé au Ministère pour faire en sorte qu'il ne soit plus effectué de contrôle entre deux tours successifs de championnat dans la même demi-journée, à moins qu'ils ne

FFPJP

portent sur des perdants, car cela perturbe autant la compétition qu'un contrôle à la mi-temps d'un match de sport collectif.

Il sera ajouté au cahier des charges diverses obligations relatives à ces contrôles notamment l'obligation d'avoir un local dédié, un WC et des bouteilles d'eau en verre capsulées.

Habillement : voir annexe 1 avec le règlement et des croquis.

Les joueurs pourront jouer indifféremment en blouson, pull ou polo pourvu que l'identification soit la même : couleur, disposition...L'identification du Comité pourra prendre la forme d'un écusson cousu, d'un flochage, d'une mention...

En revanche il continuera à être exigé pour les doublettes mixtes des hauts et des bas identiques.

Attributions d'équipes pour 2006 : Conformément à la décision prise en début d'année tout Comité ayant eu une équipe inscrite et absente sans en avoir annoncé le forfait assez tôt, perdra la possibilité d'avoir cette place en 2006, sauf circonstances exceptionnelles. (Par exemple un décès cette année). Le tableau provisoire qui sera communiqué pour le Congrès en tiendra compte.

Instand : Il est rappelé que toutes les photos lors de la cérémonie des récompenses doivent être obligatoirement effectuée devant l'instand fédéral. Si le car podium n'est pas présent, il convient de placer les joueurs devant des banderoles correspondantes.

Jury du Championnat : Ce n'est pas parce que sa réunion est demandée qu'il faut le réunir. Il appartient à son président d'apprécier la pertinence de la demande qui doit émaner d'un délégué ou d'un officiel. En particulier il n'est pas là pour trancher systématiquement sur les questions d'arbitrage.

Ronds matérialisés : L'expérience réalisée cette année a été concluante. En revanche le fait de les clouer à chaque mène était inélégant voire déplacé. En fin de saison cela n'a plus été le cas et ils n'ont pas été bougés pour autant, les joueurs se contentant de les marquer comme les boules. Néanmoins, il en sera fabriqué de plus lourds ou de plus épais de telle sorte qu'il ne sera plus nécessaire de le fixer au moyen de pointes au sol. Il sera plus lourd et plus épais afin d'éviter toute manipulation.

Il sera demandé à la FIPJP de faire un ajout au Règlement officiel de la Pétanque afin de permettre leur utilisation. Néanmoins aucune homologation ou agrément par la FFPJP ne concernera ce type de matériel qui est trop commun.

Boissons : Compte tenu des excès tarifaires constatés à Marseille, il sera désormais exigé des organisateurs que le nécessaire soit fait pour proposer tout au long des championnats une bouteille d'eau d'au moins 33 centilitres à 1 euro, ce qui permet déjà une marge conséquente. Le Comité Directeur n'a pas voulu aller plus loin pour réglementer d'autres boissons.

Educateurs : Pour mettre fin aux longs palabres, véritables *débriefings*, après chaque mène, il sera désormais appliqué le règlement international pour l'intervention des éducateurs aux championnats de France des Jeunes : intervention toujours possible dans le cadre de la minute de jeu, l'éducateur ne devant en outre jamais pénétrer sur le terrain de jeu.

Presse : La FFPJP travaille désormais avec une agence de presse professionnelle dont le rôle est général - élaboration de dossiers de presse, communiqués réguliers, organisation de conférence de presse, couverture d'événements...- ce qui risque de faire souvent doublon avec la formule de correspondant de presse que la Fédération utilisait auparavant. Il sera donc mis fin à cette fonction pour la saison prochaine et l'agence se chargera, avec les comités organisateurs, de choisir un journaliste professionnel local pour les installations nécessaires sur place.

Par ailleurs la nouvelle direction des sports de l'AFP, dont le Président a rencontré récemment les représentants, diffusera désormais régulièrement des communiqués qui ne devront pas de limiter à de simples résultats sportifs et qu'il faudra lui communiquer.

FFPJP

Coupe des DOM-TOM : M. MANGEANT prendra contact avec les représentants de tous les DOM-TOM pour présenter des modifications au déroulement de la Coupe des DOM-TOM ;

Ouverture des championnats de France « seniors » : Désormais ils seront tous ouverts également aux juniors, comme les championnats au Jeu Provençal. L'extension aux cadets n'a pas été retenue. De même tous les jeunes pourront également participer aux compétitions de la catégorie supérieure, y compris pour les qualificatifs aux championnats de France. Néanmoins ces derniers devront se dérouler en même temps dans les Ligues et Comités. En conséquence le surclassement disparaît.

C) ANNES SUIVANTES :

ANNEE 2006 :

Doublettes Féminines	:	10 et 11 juin	Guéret (23)
Triplettes Jeu Provençal	:	16 au 18 juin	Gap (05)
Triplettes	:	24 et 25 juin	Limoges (87)
Doublettes et Tête-à-tête	:	01 et 02 juillet	Belfort (90)
Doublettes Mixtes	:	08 et 09 juillet	Argenton sur Creuse (36)
Triplettes Jeunes	:	19 et 20 août	Nantes (44)
Doublette Jeu Provençal	:	25 au 27 août	Vichy (03) sous réserve
Triplettes Féminines	:	26 et 27 août	Vichy (03) sous réserve
Interentreprises	:	02 et 03 septembre	Aurillac (15)
Vétérans	:	09 et 10 septembre	Aurillac (15)

ANNEE 2007 :

Doublettes Féminines	:	09 et 10 juin	Poitiers (86)
Triplettes Jeu Provençal	:	15 au 17 juin	Toulon (83)
Triplettes Seniors	:	23 et 24 juin	Paris (75) ou Dijon (21)
Doublettes et Tête-à-Tête	:	30 juin et 1 ^{er} juillet	Saint Louis (68)
Doublettes Mixtes	:	07 et 08 juillet	Niort (79)
Triplettes Jeunes	:	17 et 19 août	CD 03 ou CD 06
Doublettes Jeu Provençal	:	24 au 26 août	Tournefeuille (31)
Triplettes Féminines	:	1 ^{er} et 02 septembre	Soustons (40)
Vétérans	:	08 et 09 septembre	Soustons (40)
Interentreprises	:	15 et 16 septembre	Castelnaudary (11)

ANNEE 2008 (Candidatures non définitives) :

Doublettes Féminines	:	14 au 15 juin	Pas de candidat
Triplettes Jeu Provençal	:	21 et 22 juin	Pas de candidat
Triplettes Seniors	:	28 et 29 juin	Pas de candidat
Doublettes et Tête-à-Tête	:	05 et 06 juillet	CD 28
Doublettes Mixtes	:	12 et 13 juillet	Laon (02) ou St Pierre les Elbeufs (76)
Triplettes Jeunes	:	23 et 24 août	Romans (26)
Doublettes Jeu Provençal	:	29 au 31 août	CD 06
Triplettes Féminines	:	06 et 07 septembre	Chalon/Saône (71)
Interentreprises	:	13 et 14 septembre	Charleville-Mézières (08)
Vétérans	:	20 et 21 septembre	Sainte Livrade (47)

IV) COUPE DE FRANCE DES CLUBS :

Pour l'édition en cours 2 875 clubs se sont inscrits.

La dotation pour les déplacements après la phase départementale sera globalement augmentée de 30 000 € Elles sont désormais les suivantes et intégrées aux fiches financières 2006:

FFPJP

1 ^{er} Tour en zone	:	100 €par Club
2 ^{ème} Tour (Cadrage,16 ^{ème}):	:	130€ par Club
3 ^{ème} Tour (1/8 ^{ème})	:	150€ par Club
4 ^{ème} Tour (1/4)	:	180 €par Club
5 ^{ème} Tour (1/2 Finale)	:	250 €par Club
5 ^{ème} Tour (Finalistes)	:	550 €par Club

Les finales de Zones auront lieu les 11 au 12 mars 2005 : *Zone 1* en attente, *Zone 2* Le Pontet (84), *Zone 3* en attente, *Zone 4* Limoges (87), *Zone 5* Gouesnou (29), *Zone 6* Saint Pathus (77), *Zone 7* Compiègne (60), *Zone 8* Strasbourg (68). La finale se déroulera entre le 24 et le 26 mars à Laon (02).

Le comité de pilotage envisagera la modification du règlement afin de permettre le brassage général des clubs à partir des 1/16e de finale, les clubs étant cependant toujours répartis par 4. en huit finales de zones sur sites choisis en fonction des tirages.

V) TROPHEE DES VILLES :

Cette compétition aura lieu les 18,19 et 20 novembre prochain à Béziers. Les délégués fédéraux seront : MM. CANTARUTTI, STIRMEL et THERON

VI) CONGRES NATIONAUX :

De nombreuses incertitudes étant apparues à quelques mois du Congrès prévu à Montgenèvre, en particulier avec le non envoi par l'office du tourisme des choix d'hébergement et de la répartition entre les diverses formules – hôtels, studios, village de vacances – et les difficultés nouvelles pour organiser les repas des samedi midi et soir dans le village de vacances, seul capable d'accueillir autant de convives, LE PRESIDENT a pris divers contacts pour trouver rapidement une solution de repli et trois possibilités se sont offertes durant la semaine :

- Le maintien dans les Hautes-Alpes avec l'organisation dans un site de la CNRO, mais, celui n'ouvrant qu'à cette période, il faudrait siéger les lundi 16 et mardi 17
- Belfort qui dispose d'un site parfait avec salles de réunions, restauration et hébergement rassemblés. La municipalité est très intéressée, mais le centre de congrès n'est libre que le dernier week-end de janvier
- Dax qui était candidat pour les années suivantes, mais ne peut organiser que durant le premier week-end de janvier. Or cela donnerait des dates trop proches du Jour de l'An en 2008 ou 2009. En revanche cela peut encore passer pour 2006. La ville a finalement donné son accord à Jean-Claude MOREAU qui a effectué les démarches sur place.

Finalement le Comité Directeur a choisi Dax, Belfort étant inscrit pour 2008. Des options ont été déposées pour les années suivantes par Saint-Etienne, Annecy et Lille.

Le Congrès de 2006 aura donc lieu à l'Atrium de Dax les 5, 6 et 7 janvier selon le programme suivant :

Jeudi après-midi et vendredi matin : Accueil des délégations. Le comité Directeur de la FFPJP se réunira le jeudi soir.

Vendredi à 15 heures : Partie administrative de la saison 2005

Samedi : A 8 h.30 : Débat général. Le thème choisi en Conseil National avec les Présidents de Ligue sera celui de l'érosion des effectifs
14 h. 30 : Suite de l'ordre du jour
Vers 21 heures : repas de clôture

VII) COMPETITIONS INTERNATIONALES :

JEUX MEDITERRANEENS : 27 au 30 juin (pour les sports de boules) à **Almeria** (Espagne)

MM. LACROIX et HUREAU, Mmes PAPON, et VIREBAYRE ont remporté les deux médailles d'or en doublettes. Associées à Sophie AILLERIE ces dernières ont également gagné l'or en triplettes alors que les garçons, avec Eric SIROT s'octroyaient le bronze.

La lyonnaise ayant également apporté une médaille d'or et une médaille de bronze, la délégation des sports de boules a donc rempli pleinement son contrat dans le cadre de l'Equipe de France, avec un pourcentage parfait, bien supérieur à celui de toutes les autres disciplines, par ailleurs toutes olympiques.

JEUX MONDIAUX : du 18 au 20 juillet (pour les sports de boules) à **Duisburg** (Allemagne)

Les équipes de France composées de MM. DUBREUIL, PILEWSKI et CORTES, et Mmes SALARIS, QUENNEHEN et D'INTRONO, coach NEY ont remporté les deux médailles d'or.

CHAMPIONNAT DU MONDE DES JEUNES : du 22 au 24 juillet à Longueuil (Canada)

Très bonne organisation dans une patinoire. Les français ROCHER Dylan, MALBEC Kevin, SAVIN Angy, PERRET Tony ont remporté le titre en triplette et le jeune MALBEC a été sacré au tir, après avoir égale le record du monde de Philippe Quintais en quart de finale avec 63 points..

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES FEMININES : du 05 au 07 août à Odense (Danemark)

Victoire des Françaises PAPON Angélique, VIREBAYRE Marie Christine, QUENNEHEN Cynthia et LOZANO Evelyne en triplette. Mme PAPON a également remporté le tir.

CHAMPIONNAT DU MONDE EN TRIPLETTES: du 21 au 25 septembre à Uccle (Belgique)

Malgré les craintes nées du faible nombre de terrains, ce championnat s'est bien déroulé, même s'il l'organisation avait parfois des allures que l'on peut qualifier d'artisanale. Par exemple les boules cibles avaient été oubliées au moment du démarrage des qualificatifs du tir et les interprètes n'avaient été convoqués qu'à 9 h. 30 pour le Congrès qui débutait à 8 heures 30. Heureusement le Comité Exécutif de la FIPJP avait demandé que toutes les épreuves qualificatives du tir aient lieu avant le début des groupes du championnat du monde, ce qui a libéré deux demi-journées. De plus le tirage au sort valable en continu jusqu'aux quarts de finale a permis d'accélérer le déroulement des épreuves.

Médaille d'Or pour MM. CORTES Simon, LACROIX Henri, LAMOUR Julien et SUCHAUD Philippe. La seconde équipe – MM. HUREAU, LEBOURSICAULT, LOY, ROCHET - a remporté la médaille de bronze, battue en demi-finale par leurs coéquipiers.

En revanche mauvaise performance au tir de Philippe SUCHAUD qui n'a même pas pu entrer dans les 20 premiers du premier qualificatif et n'a donc pu participer aux repêchages.

Il avait été annoncé sur place que l'équipe d'Algérie inscrite au championnat ne pourrait se déplacer faute de visas pour les joueurs sélectionnés. Néanmoins, le jour de l'ouverture, se sont présentés comme venant représenter l'Algérie trois joueurs opérant en France, accompagnés d'un algérien et d'un « coach » bien connu dans l'Hérault et non algérien. Ce dernier et l'un des joueurs ayant eu un comportement particulièrement déplorable, LE PRESIDENT s'apprêtait à demander des explications à la fédération algérienne quand celle-ci a écrit pour s'étonner de cette représentation.

Une enquête a donc été diligentée et les joueurs fautifs seront sanctionnés disciplinairement.

Lors du Congrès de la FIPJP, il a été décidé la modification du barème des cotisations qui n'est plus indexé sur le volume de licenciés. Désormais, les pays sont classés en trois catégories selon les critères de niveau de vie de l'OCDE.

FFPJP

Il est signalé également que la Confédération Européenne de Pétanque étudie une compétition réservée aux Espoirs. Elle pourrait prendre la forme d'une compétition par équipes de quatre ou six joueurs avec des qualifications par zone sous forme de groupe et une finale à quatre ou huit.

Les règles de mutation Internationale seront prochainement modifiées. En effet, notamment au sein de l'Union Européenne, le principe de libre circulation des personnes doit être respecté. Néanmoins, cette libre circulation ne signifiera pas libre admission.

La plus grande vigilance doit continuer à être exercée quant aux labels des boules. Certaines boules pleines ont ainsi des labels très proches des labels agréés. Une démarche a été effectuée auprès de la fédération italienne qui a fourni des documents attestant que ces boules n'étaient que « autorisées » et non « homologuées » par elle et seulement à titre expérimental pour certaines compétitions et joueurs de base.

Elles sont totalement interdites à l'exportation et ceux qui les revendraient en France s'exposeraient des sanctions y compris financières.

Par ailleurs un but contenant des morceaux de ferraille aurait été commercialisé par un fabricant, ce qui est totalement interdit par le règlement de jeu. De plus cela risque de poser de graves problèmes, donc des incidents, lors de mesure avec certains instruments. Un courrier recommandé sera adressé à ce fabricant qui pourrait se voir retirer son agrément.

ANNEES SUIVANTES :

- 2006 : Championnats du Monde en Triplettes et des Féminines du 20 au 24 septembre à Grenoble
Championnats d'Europe des Jeunes les 18, 19 et 20 août à Neuchâtel (Suisse), donc en même temps que nos championnats de France des jeunes.
- 2007 : Championnats du Monde en Triplettes à Pataya (Thaïlande)
Championnats du Monde des Jeunes à Suwa, près de Nagano (Japon)
- 2008 : Championnats du Monde en Triplettes à Dakar (Sénégal)
Championnats du Monde des Féminines à Papeete (Tahiti)
- 2009 : Championnats du Monde en Triplettes à Maastricht (Pays-Bas)
- 2010 : Possibilités de regrouper les trois championnats du Monde à Göteborg

VIII) ARBITRAGE :

Liste des candidats reçus à l'examen d'arbitre national 2005 qui seront supervisés lors d'un national en 2006 : MM. BERENGUIER Daniel (05); BOULAHYA Mustapha (61); DESCHAMPS Laurent (31); JACQUET Didier (13); MARINOT Alain (32); MEHOUS Jean-Marie (85); NAUDIN Jean-Pierre (41); SALETTI Jean (84); SCHMITT Didier (57) ;

Liste des candidats à l'examen du 15 janvier 2006 à 9h00 qui aura lieu au siège : ASFAUX Thierry (38) ; BUTTY Monique (46) ; CHACON Nathalie (11) ; GELIE Marcel (972); MALONNI Moïse (32); LEUCHART Bernard (32) ; MONIERE Patrice (92); OUDILLE Didier (08) ; PANIER Xavier (14) ; PEYRES Christophe (40) ; SAHUGUET Bernard (34) ; LARADELLE Thierry (23) et des candidats des CD 86, 88 et 18.

Les Comités qui désirent réserver une chambre pour leur candidat à l'hôtel IBIS (Centre ou Gare) MARSEILLE, sont invités à contacter nos secrétaires avant le **15 décembre 2005**.

IX) LETTRE AUX CLUBS :

Le premier numéro de la lettre aux clubs a été expédié à tous les clubs de la FFPJP. Il est indispensable que les Comités mettent à jour les adresses des clubs sur le logiciel fédéral.

FFPJP

Une seconde édition sera envoyée avant la fin de l'année. Elle devrait notamment traiter de la question de la revue pour laquelle une action vigoureuse et décidée de tous est nécessaire, du sommet de la pyramide à la base, et reprendre sous forme d'information aux clubs certaines anomalies de fonctionnement relevées dans les comités.

X) REVUE :

A la suite de l'étude menée à la demande du **PRESIDENT** par Jean-Pierre JAQUET, ancien président du Comité de l'Essonne et ancien responsable des publications chez Renault, un projet de revue, non pas fédérale, mais dans laquelle la Fédération serait fortement impliquée, ne serait-ce que pour en répondre devant les abonnés et les licenciés, a été élaboré, en collaboration avec un important groupe de presse.

MM. JAQUET et VIDAL ont donc présenté le déroulement et les conclusions de l'étude, ainsi que les possibilités souhaitables à l'ensemble du Conseil National. Il en ressort notamment les impératifs suivants :

- Une **revue de qualité** (toute en quadrichromie) et importante (sans doute 96 pages) pour pouvoir recevoir une vingtaine de pages de publicité, avec un contenu diversifié capable d'intéresser aussi bien les joueurs réguliers que les pratiquants occasionnels, voire la famille.

- L'impérieuse nécessité de bénéficier de ce que l'on appelle la **Commission paritaire** de la presse car cela donne en particulier les avantages suivants : TVA à 2,2 %, tarifs postaux préférentiels, aides à la presse en général. Pour en bénéficier il faut impérativement que la revue contienne au moins 50 % d'informations de caractère national, ce qui ne nous pose aucun problème, et, surtout, que son acquisition ou son abonnement ne soit pas l'annexe obligatoire d'une autre prestation comme la prise de licence. Par contre cela n'empêche pas que, ce que l'on appelle des collecteurs d'abonnement – les clubs par exemple – puissent rassembler les abonnements et en communiquer des listes nominatives avec un seul règlement.

- L'obligation de tirer à un **grand nombre d'exemplaires** (300 000 serait un objectif) afin d'intéresser des annonceurs de grande envergure, la plupart intervenant d'ailleurs par l'intermédiaire d'agences nationales de publicité. A cet égard, l'obtention d'un numéro de Commission paritaire permet de figurer à ce que l'on appelle l'OJD qui reprend le tirage des principaux journaux et magazines et qui est régulièrement consulté par les « médias planeurs » pour le choix des insertions publicitaires de leurs clients. Qu'il s'agisse des tarifs ou de la diversité il est en effet évident qu'une telle revue ne peut se contenter de nos amis annonceurs habituels.

La revue serait trimestrielle dans un premier temps et serait vendue 4,70€ le numéro ; il serait également tiré un numéro hors série par an sur un thème spécifique (par exemple reprenant le calendrier des nationaux ce qui éviterait à la FFPJP d'en tirer un spécial) à 10€ L'abonnement pourrait être de 20€, mais il serait de 10€ pour les licenciés, comprenant les 4 numéros annuels et le hors série, soit à peine plus que le prix d'une bouteille d'eau à Marseille ! Ces tarifs ont été rendus possible en raison de la grande compétence de ses promoteurs dans le domaine de l'édition et de la fabrication (ils sont inférieurs au moins de moitié à tout ce que nous avons connu jusqu'à présent et pour des publications de moindre importance et de qualité inférieure) et ils seront d'autant plus facilement maintenus que le tirage sera élevé et les annonceurs nombreux.

Pour ce prix presque dérisoire, chaque licencié recevrait à son domicile, métropole et DOM-TOM, 4 magnifiques revues de 96 pages en quadrichromie et le hors série. Cela constituerait d'ailleurs un élément de fidélisation puisque le tarif préférentiel serait toujours subordonné à la reprise de la licence, ce qui irait dans le sens de la réflexion de la Fédération sur l'érosion des licenciés.

Ce projet est un élément aujourd'hui déterminant pour l'image et l'évolution de la FFPJP, car il serait également un outil pour faire venir de nouveaux partenaires dans notre monde. Le pire est que sa réussite ne dépend plus que de nous, dirigeants à tous les niveaux puisque la partie initiale - étude, préparation, fabrication, publication, diffusion – est déjà bouclée. Si chacun est convaincu de la réussite de ce projet et fait le nécessaire à son niveau pour faire souscrire les abonnements, le succès sera au rendez-vous et la Fédération n'aura qu'à s'en féliciter qu'il s'agisse de son image, de sa communication tant interne auprès de ses licenciés touchés directement, qu'externe envers les acteurs sportifs, politiques et économiques, et également financier car, en contrepartie de son aide pour le lancement de cette revue, il lui sera reversé 20 % des recettes publicitaires.

FFPJP

La Fédération assurera également une garantie de bonne fin pour les abonnements qui seraient remboursés au prorata des numéros parus si l'action fédérale ne permettait pas la poursuite du projet. Cela nécessite donc l'implication totale de tous les acteurs fédéraux. Le rôle essentiel devant être joué par les présidents de club auprès de leurs licenciés au moment de leur prise de licence, un membre du Comité Directeur ou du Conseil National sera présent avec un CD-Rom de présentation et tous les documents nécessaires dans chaque Assemblée Générale de Comité, là où sont justement en principe présents ces présidents de club.

C'est pourquoi nous avons demandé à tous les Comités Départementaux et aux Ligues de communiquer au siège les dates et lieux de leurs Assemblées Générales car nous comptons sur l'engagement de tous en faveur de ce projet exceptionnel, sinon ce ne sera plus la peine de parler de véritable revue sur la Pétanque et le Jeu Provençal pendant longtemps.

XII) ACTIVITE DE LA DTN :

Cette année a été remarquable sur le plan des résultats. La stratégie de sélection a semble-t-il fonctionné. En effet, la mise en place des détections chez les jeunes un an avant les échéances internationales a porté ses fruits. Chez les filles, nous avons donné la chance à de nouvelles joueuses et accentuer la concurrence. Il s'agira en 2006 de créer un groupe d'une douzaine de filles, de les préparer sur l'année et d'en sortir ensuite huit pour le Championnat du Monde.

Pour les seniors, la réussite de la seconde équipe est en corrélation directe avec une certaine philosophie de sélection et une continuité dans le travail effectué chez les espoirs. Le choix de Philippe QUINTAIS en tant que coach s'est avéré judicieux. Il a en effet fait preuve d'un grand professionnalisme, de bon sens et de qualités d'écoute remarquables.

Sur le plan médical, le suivi des sportifs de haut niveau s'est déroulé au CREPS d'Aix. L'encadrement médical du haut niveau est assuré par les deux kiné, MM. CHARUN et PERIER et par le docteur CERVETTI.

Au niveau de la formation, après avoir lancé une réflexion sur la création d'un CQP, il semble que cette voie ne soit pas la plus adaptée. La validation d'un niveau 3 de type Brevet d'Etat est davantage d'actualité.

L'organisation des masters jeunes a favorisé la promotion de notre sport. Cet outil de développement sera reconduit pour 2006. Cette action a été jumelée avec la mise en place de l'Ecole de Pétanque Française par laquelle tout jeune peut passer des test de différents niveaux, à l'image de ce qui se pratique pour le ski. Des partenaires se sont même manifestés pour se joindre à cette double action l'année prochaine.

La création d'un second poste de cadre technique national n'est pas à l'ordre du jour au niveau du Ministère qui tend plutôt à réduire son action dans ce domaine et à supprimer des postes. En revanche nous pourrions obtenir un poste par l'intermédiaire du concours de professorat de sport dans le cadre duquel une option Pétanque a été acceptée.

Un DVD sur l'arbitrage est en cours de réalisation et devrait être disponible en fin d'année. Cet outil, fil rouge du colloque sur l'arbitrage doit nous conduire à la valorisation de la fonction d'arbitre. Ce colloque se teindra à Paris le 19 mars 2006. Seront conviés les arbitres Nationaux et Internationaux ou, à défaut, un arbitre par Ligue. La Fédération prendra en charge l'organisation sur place et le repas du midi. Il est vivement souhaitable que chaque Ligue soit représentée.

Un proposition de diplôme International a été lancée à mi chemin entre le 1^{er} et 2^{ème} degré.

La convention d'objectif signée avec le Ministère a augmenté de 8.9%. Ainsi les subventions exceptionnelles versées pour les manifestations tels que les Championnats du monde sont maintenues l'année suivante et intégrées dans la partie générale. Il est donc souhaitable d'organiser régulièrement de telles compétitions. Nouveauté : nous avons obtenu une subvention particulière pour notre action en faveur des handicapés. Ligues et Comités qui travaillent déjà dans ce secteur sont invités à faire connaître leurs actions et à prendre contact avec Claude CARBONNIER qui assure le suivi de notre convention avec la FF de Sport Adapté.

FFPJP

Une réunion de l'encadrement des équipes de France aura lieu en décembre afin notamment de planifier la stratégie de sélection, désigner un responsable espoir et effectuer une réflexion sur le coaching avec M. DANTIN.

La liste de nos sportifs de haut niveau a été renouvelée suivant de nouveaux critères :

- Elite : 1^{er} aux Championnats du Monde si le nombre de participant est supérieur à 24 ou 1^{er} des Championnats d'Europe si le nombre de participant est supérieur à 15
- Senior et Jeunes : liste établie en fonction d'un groupe potentiel pour les sélections.

Il n'y a plus de liste Espoirs.

Parallèlement, mais en interne est maintenu notre propre système de classement des joueurs en élites nationale, régionales ou départementales, fondées essentiellement sur les résultats des championnats correspondant, mais aussi sur l'appréciation des élus à ce niveau.

Toutes ces listes sont annexées au compte rendu (Annexe 2).

XII) RAPPORT DES PRESIDENTS DE LIGUE :

M. CANTARELLI a énoncé les sujets traités lors de cette réunion :

- Fonctionnement des nouveaux groupes de travail transversaux : comme LE PRESIDENT l'a lui-même souligné, il appartient aux responsables de ces groupes de les réunir et de préparer des projets suffisamment en amont de nos réunions. Quand ceux-ci sont déficients ou tardent, il revient aux membres de les activer au mieux.

Pour ce qui est en particulier de l'érosion des effectifs, il est regretté que les premières réflexions apparaissent si tard. Le Comité Directeur décide d'ailleurs d'inscrire ce sujet comme thème principal du débat général au Congrès.

- Championnat par équipes de club (sujet inscrit à l'ordre du jour)
- Concours nationaux avec deux axes principaux :

Le problème récurrent du partage notamment lors de nationaux. La nouvelle fiche de répartition et d'attribution des prix. Elles ont en effet fait apparaître de fausses déclarations de versement par de nombreux organisateurs, ainsi répréhensibles et pénalisables, des versements en liquide totalement prohibés, des ajouts signés par des joueurs annonçant avoir partagé, sans doute pour des questions fiscales, mais se plaçant également ainsi en faute au regard des textes en vigueur.

De la discussion en Conseil National, il ressort que certains proposent de supprimer l'article du règlement l'interdisant sachant qu'il n'est pas appliqué et que, désormais, au moins dans les nationaux, les parties sont le plus souvent jouées régulièrement jusqu'à la fin. Quand ce n'est pas le cas nos textes permettent de toute façon de retenir les indemnités.

D'autres verraient plutôt l'envoi des prix à partir des demi-finales à un organe fédéral (Fédération ou Ligue) lequel assurerait ensuite l'envoi direct aux joueurs concernés. Cette solution pourrait être expérimentée dès l'an prochain dans les Ligues volontaires, mais cela serait loin de résoudre le problème dans les concours autres que nationaux où il est encore plus gênant car les parties ne s'y jouent alors plus, souvent d'ailleurs également en raison de l'heure tardive.

Le retrait de l'autorisation d'organiser pour les concours n'ayant pas atteint les normes requises durant au moins deux années. La commission compétente, sur rapport de MM. GUIGUE et CHARPENTIER a proposé une liste de concours dont la suppression a été acceptée. Pour ce qui est des irrégularités avouées, parfois involontairement ! en matière de versement des prix, des avertissements ou annulation seront transmis aux organisateurs et aux joueurs concernés avant d'éventuelles sanctions disciplinaires.

XIII) CONCOURS NATIONAUX :

Il est donné lecture du compte rendu sur le contrôle des rapports des concours nationaux établi par M.GUIGUE :

- 9 concours dont les finalistes perçoivent une somme supérieure aux 25 % du total
- 25 concours n'ayant pas respecté l'article 8 (indemnités)
- 2 concours dont les inscriptions sont supérieures au barème
- 4 concours avec un rapport disciplinaire
- 12 concours n'atteignent pas le nombre d'équipes prévues au barème.

En ce qui concerne le projet de labellisation LE PRESIDENT s'est étonné du changement d'orientation intervenu après la réunion de Paris. Nous risquons en effet de renouveler l'erreur commise lors de la création du règlement des concours nationaux et internationaux en faisant du montant des prix le critère essentiel. Il serait aberrant de subordonner une éventuelle labellisation à un montant de prix quel qu'il soit, surtout excessif, alors qu'il conviendrait surtout d'élaborer des critères de qualité tenant à la fois à l'organisation elle-même, à l'origine des participants, à des obligations relatives aux tenues, à la mise en place d'entrée différées des joueurs en fonction de leur classement....

Ces concours se verraient doter de « carottes » supplémentaires en matière, par exemple, de classement national, de sélection à des épreuves particulières, d'inclusion dans les groupes France...

Ce problème n'étant pas lié, ou seulement indirectement, à celui du versement des prix – celui-ci et son contrôle pourraient d'ailleurs s'y faire différemment, par exemple par virement – il souhaite que le groupe de travail se remette rapidement à la tâche sur ce sujet afin d'élaborer un projet concret dans le courant de l'année prochaine pour mise en oeuvre en 2007.

Il est également indispensable d'élaborer rapidement des règles fixes pour les concours Propagande.

XIV) INFORMATIQUE :

La FFPJP dispose maintenant d'une boîte de messagerie personnalisée, sur le site Internet : <http://webmail.petanque.fr>.

Pour sécuriser notre communication interne et externe mais également simplifier l'utilisation, la FFPJP va mettre en place de nouvelles adresses de messagerie le 01 novembre 2005 et les courriers ne seront expédiés qu'à ces nouvelles adresses :

- pour les COMITES DEPARTEMENTAUX se sera :

CD numéro du département @ petanque.fr

- pour les LIGUES se sera :

Ligue. nom de la ligue (1 seul mot)@ petanque.fr

- pour les membres du Comité Directeur de la FFPJP et autres dirigeants de comités ou de ligues se sera : *prénom .nom @ petanque.fr*

Par ailleurs, nous avons changé d'hébergeur, GESLICO remplace donc Magic, est accessible via <http://geslico.ffpjp.fr> CTRL+ clic sur ce lien et à mettre dans vos favoris.

XV) TEXTES FEDERAUX :

Outre la mise à jour de l'ensemble des textes qui sera mise prochainement à disposition de tous, des modifications ont été adoptées :

1) Statuts et Règlement Intérieur de la F.F.P.J.P :

Il sera proposé au prochain Congrès national de la FFPJP les modifications suivantes :

FFPJP

- Article 3 du Règlement intérieur: interdiction de cumuler les fonctions de Président de Ligue et de membre du Comité Directeur.

- Article 5-2 du Règlement intérieur: il sera précisé qu'en cas d'égalité entre les deux derniers candidats, il sera procédé à un second vote afin de les départager. Dans l'hypothèse d'une nouvelle égalité, le candidat le plus âgé sera présenté à l'Assemblée Générale.

2) Règlement des Championnats de France :

Voir B) du **III** : Habillement, Boisson, Educateurs, catégories d'âge

3) Règlement des Concours Nationaux et Internationaux :

- Le paiement des indemnités à partir des ½ finalistes pourra ne pas être versé directement aux joueurs. L'organisateur enverra les sommes correspondantes à sa Ligue qui réglera directement les joueurs.

- Article 7 : pour un concours débutant le matin, l'arrêt des inscriptions aura lieu la veille à 20 heures et le tirage au sort sera effectué immédiatement après.

- Les concours nationaux qui se déroulent par poule, sur deux jours, doivent débuter au plus tard à 10h00 le premier jour avec arrêt obligatoire de 45 minutes le soir.

- Article 8 : le règlement des indemnités se fera obligatoirement aux perdants. Cumul plus admis.

4) Règlement Administratif et sportif

Le Congrès sera appelé à trancher sur la question de savoir s'il est possible de permettre la participation à une compétition d'un joueur n'ayant pas sa licence sur lui, avec dépôt d'une pièce d'identité à la table, moyennant le paiement d'une amende (30€?) et en encourant les sanctions prévues pour fausse déclaration.

- Article 6 : Obligation de conserver les licences à la table de marque jusqu'à l'élimination des joueurs concernés.

- Modification des articles 19, 20 et 21 : Encadrement Technique

- Article 25 Alcoolisme : le taux maximal autorisé passe de 0.50 g/l à 0,10g/l.

XVI) CHAMPIONNATS PAR EQUIPES :

1) Championnats par équipe de club : (Règlement Annexe 3)

Après délibérations et échanges sur le projet présenté par la commission le Conseil National a adopté le règlement joint.

Ces compétitions pourront être mises en place dès 2006, mais sans obligation. Néanmoins, là où elles existeront, les autres formes de concours classiques pourront ne plus être astreints à respecter la nécessité d'avoir des équipes par club, puisqu'il existera une compétition spécifique en la matière.

2) Championnats Interentreprises: (Règlement Annexe 4)

L'objectif de cette compétition est de toucher un nouveau public, celui du monde du travail dans lequel nous sommes fort peu présents, notre championnat ex-corporo n'étant qu'une compétition qui permet à des joueurs déjà licenciés d'avoir une autre chance de disputer un championnat de France.

A noter que c'est la formule déjà utilisée pour de telles compétitions depuis près de 30 ans dans certains départements qui a servi de base au règlement de la Coupe de France. Il ne faut donc pas s'étonner que la formule soit la même, à la différence près que l'attribution des points permet le match nul, lequel se conçoit dans une formule championnat. Le Conseil National a d'ailleurs également préféré cette formule pour les

FFPJP

championnats par équipes de club, à la fois pour une question de lisibilité et pour rendre plus facile par les petits clubs la composition d'équipes.

En fonction du nombre de départements qui s'engageront dans cette voie, une finale à 8 équipes pourrait être organisée à Aurillac – contre quatre cette année à Soustons – dans les conditions normales des autres championnats de France.

De toute façon notre championnat actuel qui n'a rien à voir avec le monde du travail est appelé à disparaître prochainement et, si l'évolution sur le territoire national est satisfaisante, il pourrait être remplacé par la nouvelle formule dès 2008, avec ou sans éliminatoires régionaux en fonction du nombre de Comités participants.

Chaque Comité doit communiquer au groupe de travail compétent le **nom d'un correspondant**. Une lettre type de présentation aux comités d'entreprise sera rédigée par le groupe de travail ainsi qu'un document relatif à cette compétition et présentant ses avantages : proximité, convivialité, temps réduit, possibilité de jouer en semaine, nouveau type de compétition, mise en avant de la raison sociale des entreprises...

4) Championnats jeunes par club : (Règlement Annexe 5).

M. CANTARUTTI est en train d'expérimenter la formule retenue dans son Comité selon le règlement joint. Elle permet notamment aux jeunes de pouvoir jouer régulièrement et de retrouver les copains à intervalles réguliers.

XVII) ASSURANCE :

LE PRESIDENT rappela que, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, il avait donné, au mois d'avril, mandat à notre courtier de lancer un appel d'offres pour le renouvellement de notre contrat d'assurances, en insistant sur l'importance des partenariats requis.

Sans nouvelles au mois de septembre il a directement rencontré deux postulants dont les propositions chiffrées sont parvenues à la Fédération, dont l'une paraît particulièrement intéressante. Toutes les garanties offertes seraient améliorées en qualité et en montant, de nouvelles garanties seraient offertes pour un taux de cotisation réduit, et d'autres garanties seraient offertes aux licenciés et aux organes fédéraux.

Compte tenu également de la suppression de la clause qui fixe un seuil minimal de cotisation à 300 000€ le gain pour la Fédération pourrait être supérieur à 40 000 €. Dans tous les cas, il y aurait un correspondant unique pour l'ensemble de la Fédération et le montant du partenariat devrait rester supérieur à 60 000€

Marsh s'étant enfin manifesté la semaine dernière, LE PRESIDENT rencontrera ses responsables pour examiner la pertinence des propositions qu'ils auraient reçues.

En attendant le Comité Directeur autorise LE PRESIDENT à envoyer une lettre de résiliation conservatoire puisque nous avons un préavis de deux mois pour résilier notre contrat qui repart au 1^{er} janvier.

XVIII) INTERVENTION DU D^r CERVETTI

Le Dr CERVETTI, médecin au CREPS d'Aix-en-Provence où il accueille notre élite nationale et assure le suivi de tous les intéressés, a présenté un exposé sur les obligations légales en matière de médecine du sport, sur le rôle de la médecine de haut niveau et ses obligations pour les joueurs et les fédérations, sur les règles internationales en matière de dopage et d'utilisation de produits interdits.

Un CD de cette présentation sera réalisé et envoyé aux Ligues ou Comités qui en feront la demande.

XIX) CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE LA PETANQUE :

L'année 2007 marquera donc le centenaire de la première partie de Pétanque jouée au terrain Béraud à La Ciotat. La Fédération a donc décidé de profiter de l'occasion pour faire parler de la Pétanque et avoir un

FFPJP

nouvel impact médiatique. Là aussi la future revue aura son importance et diverses réflexions sont déjà engagées :

- Démarrage du centenaire au Congrès d' Ajaccio et élaboration d' une sorte de fil rouge tout au long de l' année : idée à définir
- Organisation d' une manifestation ponctuelle à La Ciotat le jour du centenaire (en juin)
- Organisation d' une journée mondiale de la Pétanque, l' idée ayant déjà été émise il y a quelques années par la Fédération Danoise
- Réalisation d' un agenda du centenaire
- Aménagement du site Internet
- Papier a en-tête spécifique et flamme postale
- Championnat de France en triplettes dans un grand site sportif parisien

Le groupe de travail créé à cet effet attend toutes vos propositions qui peuvent concerner des manifestations nationales ou des actions locales, dans le cadre de la journée mondiale ou en dehors.

XX) DIVERS :

Le Prix Bernard Duc 2005 a été attribué à la ville du Pontet (84).

Le Prix Kiki Aussarresse est attribué à M. Patrick CHALENCON.

Mme COSTE a été désignée pour présider la commission du Jeu Provençal.

La Ligue Antilles -Guyane a demandé la possibilité d' envoyer aux championnats de France des jeunes des sélections effectuées lors des championnats de Ligue. Actuellement cela n' est pas permis par nos textes mais la DTN étudiera les possibilités en la matière.

Environ 500 exemplaires de la bande dessinée *Passion Pétanque* ont été rachetés par le siège. Ils peuvent être vendus au prix affiché de 9 euros plus frais de port éventuels. Il sera d' ailleurs étudié une réédition, légèrement refondue avec une couverture souple afin d' en diminuer fortement le coût, qui pourrait être disponible pour le centenaire.

XXI) PROCHAINES REUNIONS (2006) :

Comité Directeur: Jeudi 06 janvier à 18 h. 30 à Dax
 Vendredi 11 et samedi 12 février au siège à Marseille
 Samedi 22 et dimanche 23 avril à Paris ou sur invitation d' un Comité

Conseil National: Samedi 12 et dimanche 13 février au siège à Marseille

Le Secrétaire Général de la FFPJP

Le Président de la FFPJP

A.JUAN

C.AZEMA

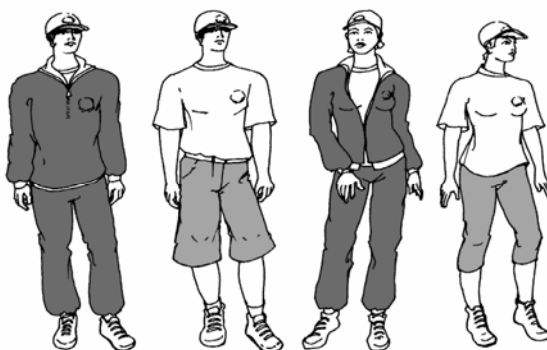
ANNEXE 1 : HABILLEMENT

REGLEMENT des CHAMPIONNATS DE France

Article 6

Les joueurs qualifiés devront être revêtus de la tenue qui leur aura été remise par leur Ligue ou le Comité Départemental et porter, sur la poitrine, l'identification de ces derniers.

Cette tenue uniforme par équipe s'entend : d'un haut avec manches au moins courtes, d'un pantalon au moins en dessous du genou et de chaussures fermées, selon croquis ci-joint. S'ils sont de mêmes couleurs et de même conception, les joueurs peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson.



Dans les championnats féminins, les joueuses peuvent porter une jupe ou jupe culotte uniforme en dessous du genou.

Les « blue-jean » sont totalement interdits.

Le port du short n'est autorisé que dans les catégories jeunes.

En cas de non respect, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.

Article 8

Il est formellement interdit aux joueuses et joueurs :

- de s'entraîner en cours de partie, tant au point qu'au tir, sur les jeux libres situés à proximité de ceux qui leur ont été attribués.
- de s'absenter d'une partie ou quitter les terrains de jeu sans l'autorisation de l'arbitre. En cas de non respect, il sera fait application des articles 32 et 33 du règlement officiel de pétanque et de jeu provençal.

Il est interdit aux joueuses, joueurs, délégués et arbitres.

- de porter le « blue-jeans »
- de fumer et de consommer des boissons alcoolisées sur les terrains de jeu en cours de partie.
- d'utiliser des téléphones portables sur les jeux et dans les cadres pendant toute la durée de la compétition.

Pendant toute la durée d'un Championnat, les délégués des équipes devront veiller à la parfaite tenue sportive et vestimentaire des joueuses et joueurs placés sous leur responsabilité. Ils devront être porteurs d'instruments de mesure.

REGLEMENT DES CONCOURS NATIONAUX

Article 12 -

A partir des 1/8^{ème} de finale, les joueurs devront porter un haut identique avec manches au moins courtes et des chaussures fermées.

En cas de non respect, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.

Article 15 -

Il est formellement interdit aux joueuses et joueurs :

- de s'entraîner en cours de partie, tant au point qu'au tir, sur les jeux libres situés à proximité de ceux qui leur ont été attribués.
- de s'absenter d'une partie ou quitter les terrains de jeu sans l'autorisation de l'arbitre. En cas de non respect, il sera fait application des articles 32 et 33 du règlement officiel de pétanque et de jeu provençal.

Il est interdit aux joueuses, joueurs, délégués et arbitres de fumer, de consommer des boissons alcoolisées et d'utiliser des téléphones portables sur les jeux pendant toute la durée de la compétition.



(ANNEXE 2)

Haut Niveau 2006 inscrit sur les listes du MJS

Ces Athlètes sont également Elite Nationale

LISTE ELITE

Elite Hommes

CORTES	Simon	34
HUREAU	Damien	49
LACROIX	Henri	06
LAMOUR	Julien	72
LEBOURSCAUD	Bruno	72
LOY	Michel	77
QUINTAIS	Philippe	06
ROCHER	Bruno	72
SIROT	Eric	77
SUCHAUD	Philippe	06

Elite Féminines

LOZANO	Evelyne	78
PAPON	Angélique	63
QUENNEHEN	Cynthia	69
VIREBAYRE	Marie-Christine	63

LISTE SENIOR

Senior Hommes

CHAGNAUD	Didier	33
DUBREUIL	Sylvain	94
GRANDET	Thierry	33
PILEWSKI	Sylvain	77
RIZZO	Daniel	06
ROBINEAU	Stéphane	58
SINIBALDI	Joël	11

Senior Féminines

AILLERIE	Sophie	49
D'INTRONO	Ingrid	11
HEINRY	Christelle	35
KOUADRI	Ranya	69
ROCHE	Séverine	13
SALARIS	Chantal	11
SCHOPP	Florence	63

LISTE JEUNE

Jeune Hommes

ALBIGER	Jonathan	68
BARBER	Benjamin	11
BEKRAR	Farid	94
CALISSI	Christophe	06
COUTANSON	Florent	42
DARODES	Jérémy	17
FELTAIN	Jean	33
FOURNIE	Romain	32
JACQUET	Mickaël	18
LABRUE	Ludovic	33
MALBEC	Kévin	77
MONTOYA	Florent	12
PERRET	Tony	84
PHILIPSON	Kévin	80
ROCHER	Dylan	72
SAVIN	Angy	84
SPINOUBE	Mathieu	03

Jeune Féminines

BOVICELLI	Sandrine	06
DAGUERRE	Jennifer	40
D'ISIDORO	Ludivine	90
LACHAZETTE	Julie	38
MARTIN	Emilie	11



ELITE NATIONALE 2006

Cette liste est établie en fonction des résultats des Championnats de France 2005 en Doublette Mixte, Doublette et Triplette Féminines, Tête à Tête, Doublette et Triplette Senior, Masters de Pétanque et du Club France pour les Espoirs.

Hommes

ALEXIO	Luis	06
CHAMALET	Cédric	82
DI COSTANZO	Christophe	49
FAZZINO	Christian	03
FELTAIN	Eddy	16
FOYOT	Jean-Marc	63
JANKOWSKI	Philippe	63
LAMOURE	Julien	19
MASSOUTIER	Frédéric	82
MILEI	Pascal	63
MONNIER	Xavier	06
PATRUNO	Dominique	63
PERRIN	Frédéric	03
RADNIC	Zvonko	63
ROBINEAU	Gwanaël	49
RYPEN	Raphaël	03
SANTINI	Philippe	69
TONDU	Adrien	92
TREMBLEAU	Christophe	45
USAI	Dominique	63
XISTO	Jean-Michel	63
VANEL	Maxime	84
ORTICA	Mario	58
LEMOING	Jonathan	58
JALAL	Ralid	58

Féminines

FERRADOU	Valérie	31
HERLEM	Sandrine	34
INNOCENTI	Sylvette	13
LESAINE	Agnès	31
MARTIN	Sylvia	31
MONTEIRO	Sandra	69
PIZZELA	Sabine	13
SAEZ	Magali	34